

**Pour la défense de nos conditions de vie et de travail :
NON à l'allongement de nos obligations de service !
NON au travail supplémentaire obligatoire et non payé !
Retrait de l'arrêté de Robien du 4 novembre 2005**

La fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP FO)

**S'adresse au ministre
de l'Education nationale**

Montreuil, le 24 novembre 2005

**Monsieur DE ROBIEN
Ministre de l'Education nationale
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

Monsieur le Ministre,

Lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 18 octobre dernier l'ensemble des organisations syndicales, dont notre Fédération, ont exprimé leur opposition à votre projet de mise en œuvre pour les personnels enseignants et IATOSS de la journée dite de solidarité.

Nous avons constaté qu'en dépit de cette délibération, vous avez fait publier un arrêté en date du 4 novembre qui impose aux personnels un travail supplémentaire non rémunéré et qui suscite un rejet légitime de la part de nos collègues.

Notre Fédération ne peut accepter ni l'aggravation des conditions de travail déjà difficile des personnels administratifs ouvriers et technique, ni la remise en cause de la liberté pédagogique individuelle des enseignants inscrite dans la définition statutaire de leurs obligations de service.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir abandonner ce dispositif et dans l'immédiat d'arrêter l'application de l'arrêté du 4 novembre.

Nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer à ce sujet.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

François CHAINTRON
Secrétaire Général

**et propose aux autres syndicats
d'organiser au plan national la
riposte syndicale commune**

Montreuil, le 24 novembre 2005

**Aux secrétaires généraux
des Fédérations nationales de
l'Enseignement
FSU, UNSA Education, FERC-CGT
SGEN-CFDT, FAEN**

Chers camarades,

Nos représentants avaient exprimés une opposition unanime lors du CTPM de l'Education nationale du 18 octobre à la mise en œuvre de la « Journée de Solidarité ».

En dépit de cela, un arrêté daté du 4 novembre a été publié au journal officiel du 17 novembre fixant la journée de solidarité pour les personnels relevant du ministère et déjà nos collègues sont confrontés à des notes de services des autorités académiques et départementales.

C'est pourquoi nous vous proposons de nous rencontrer afin d'organiser une riposte syndicale commune en défense des droits statutaires des personnels qui rejettent à juste titre un travail supplémentaire obligatoire et gratuit.

Nous vous proposons de prendre contact afin de déterminer le plus rapidement possible la date et le lieu qui conviendraient à tous.

Bien cordialement.

François CHAINTRON
Secrétaire général

Dans les Bouches du Rhône

Le SNUDI FO demande une entrevue à L'Inspecteur d'Académie pour lui remettre les première signatures, le mercredi 14 décembre 2005.

Rendez-Vous devant l'IA